

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 21.11.2024

. d'affichage : 21.11.2024

N° de la délibération : 2024-165

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 50

. votants : 56

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. GRAVET Jacques, HINAUT Guy, JOLY Vincent, MM. MARTIN Michel, MERESSE Christian, MUSEUX Gérard, RICHARD Jean-Edouard, Mmes VASSEUR Julie, VERGULDEZONE Nathalie,

M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. DUCAMPS Thomas.

Mme VERGULDEZONE Nathalie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.

Mme GENSE Caroline représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.

M. GRAVET Jacques représenté par Mme ZURICH Christine, suppléante.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc

OBJET :

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À MATT VERGNE ALHONG POUR SA PARTICIPATION AU 52E
CHAMPIONNAT DU MONDE DE SCRABBLE FRANCOPHONE À MONTAUBAN**

Lors du 52e championnat du monde de Scrabble francophone, qui s'est tenu à Montauban du 8 au 15 juillet 2024, Matt Vergne Alhong a représenté fièrement le territoire. En arborant le logo de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, il a contribué à renforcer la visibilité et le rayonnement de notre collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 24 juin 2024,

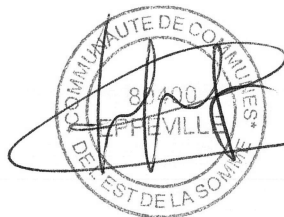
Considérant l'intérêt de soutenir Matt Vergne Alhong pour sa participation remarquable et l'image positive qu'il a véhiculée,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. attribue une subvention exceptionnelle de 100 € à Matt Vergne Alhong.
2. inscrit cette dépense au budget de l'exercice en cours.
3. autorise le Président à effectuer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,

